

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2010

Présents : M. Jean-Marc BRULE – M. Lylian SENECHAL – Mme Odile MONTAGNE – M. CHAIX – Mlle Jessica DELATTRE – M. René LEBUCHOUX – Mme Lydia LABERTRANDIE – M. Jean-Jacques VILTO – Mme Annie NAIL – M. Philippe JEROME – Mme Catherine BENOIT – Mme Claire VANICAT – M. Vincent LE SCORNET – Mme Angela TAGLIALAVORE – M. Simon MALMOUSTIER – Mme Berthe BARICAULT – M. Francis RUBEO-LISA – Mme Nelly DIF – Mme Anne-Marie BOURGEOIS – M. Jean-Claude KLEIN – Mme Micheline ROLLET – Mme Isabelle PREVOT – Mme Liliana MEISTER – M. Jean-Louis DUVAL – M. Olivier CHAPLET – M. André SAURIOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- M. KIMPESA à M. JEROME
- Mlle BEAUDET à Mme MEISTER

Absent :

- M. RAVARY

M. CHAIX est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **APPROUVE** le procès verbal du Conseil Municipal du 16 février 2010.

Vote : Unanimité

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°05/2010 du 27 janvier 2010**

Signature d'une convention relative à la coordination et à la conception du projet « Forum de l'eau » avec la SARL Prisme Communication située à Provins (77) pour la manifestation qui se déroulera du 22 au 27 mars 2010.

Coût de la prestation : 5 000 €.

➤ **Décision n°06/2010 du 9 février 2010**

Signature d'une convention avec la Caisse d'Epargne Ile de France Paris pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 300 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt : EONIA

Marge : 0,45%

Commission de non utilisation : néant

Frais de dossier : 1 100 €

Périodicité de paiement des intérêts : mois civil

Durée : 364 jours

➤ **Décision n°07/2010 du 25 février 2010**

Signature d'une convention de participation financière avec BTP Services 77 situé à Dammarie-les-Lys (77) pour l'encartage par les agents municipaux d'une invitation BATIRECO pour le 13 mars 2010 sur l'animation « Tout savoir sur le bilan et la rénovation énergétique » dans le « Rendez-Vous à Cesson » de mars 2010, publication municipale distribuée fin février 2010.

Contribution financière de BTP Services 77 versée à la commune : 140 €.

➤ **Décision n°08/2010 du 8 mars 2010**

Création d'une régie de recettes permettant l'encaissement des participations financières à la crèche familiale.

Modes de recouvrement : numéraire contre délivrance de quittances à souches, chèques, chèques vacances, prélèvement automatique, chèque emploi service universel (CESU), carte bancaire.

Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 13 000 €.

➤ **Décision n°09/2010 du 8 mars 2010**

Création d'une sous-régie rattachée à la crèche familiale permettant l'encaissement des participations financières des familles aux activités de la crèche familiale.

Mode de recouvrement identiques à ceux énoncés ci-dessus.

Montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver : 11 000 €.

➤ **Décision n°10/2010 du 5 mars 2010**

Signature d'un contrat de maintenance pour l'onduleur de la mairie avec la société CHLORIDE France SA située à Ste Geneviève des Bois (91) pour une période de 12 mois.

Montant du contrat : 1 331 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

► DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION EDUCATION

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 500 heures, pour la période du 01.04.2010 au 31.12.2010 (RENFORTS ENTRETIEN)
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 225 heures, pour la période du 01.04.2010 au 31.12.2010 (REMPLACEMENTS EXCEPTIONNELS)

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

► DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION EDUCATION

- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 340 heures, pour la période du 01.04.2010 au 31.12.2010 (18/25 ans)
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, non titulaire, pour un total de 496 heures, pour la période du 01.04.2010 au 31.12.2010 (Jeunesse)

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

► DECIDE de reconduire :

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JACQUES PREVERT

- Pour les mercredis du 07.04.2010 au 15.12.2010
5 animateurs diplômés pour un total de 1 164 heures
- Printemps du 19.04.2010 au 30.04.2010
6 animateurs diplômés pour un total de 683 heures
- Été mois de juillet du 05.07.2010 au 30.07.2010
6 animateurs diplômés pour un total de 1 809 heures
- Été mois d'août du 02.08.2010 au 01.09.2010
6 animateurs diplômés pour un total de 1 497 heures
- Toussaint du 25.10.2010 au 03.11.2010
6 animateurs diplômés pour un total de 540 heures
- Noël du 20.12.2010 au 31.12.2010
6 animateurs diplômés pour un total de 530 heures

POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JULES VERNE

- Pour les mercredis du 07.04.2010 au 15.12.2010
2 animateurs diplômés pour un total de 590 heures

POUR LES ACCUEILS PERI-SCOLAIRES

- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, pour la période du 01.04.2010 au 31.12.2010,
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour un total de 840 heures, pour faire face à l'augmentation des effectifs des enfants accueillis au sein des différentes restaurations scolaires,

POUR LES SEJOURS

- Été mois de juillet du 05.07.2010 au 30.07.2010
- 1 poste pour un total de 414 heures
- Été mois d'août du 02.08.2010 au 01.09.2010
- 1 poste pour un total de 207 heures

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,
DIT que les encadrants seront chargés de l'encadrement des enfants, de la création et du suivi des activités,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,

Vote : 19 voix Pour

9 abstentions (*Mlle Delattre, M. Jérôme, M. Kimpesa, Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot*)

► **DECIDE de créer :**

POUR LE SERVICE ETAT-CIVIL

- 1 poste d'Attaché Territorial, à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.05.2010,
DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré,

Vote : 25 voix Pour

3 abstentions (*Mlle Delattre, M. Jérôme, M. Kimpesa*)

FINANCES

► **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

ARRETE les résultats des différentes sections afin de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION 2009

	RESULTAT DE CLOTURE 2008	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2009
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>				
INVESTISSEMENT	- 222 699,84		40 037,60	- 182 662,24
FONCTIONNEMENT	81 804,41		116 222,85	198 027,26
<u>TOTAL</u>	- 140 895,43		156 260,45	15 365,02

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'année 2009 par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif 2009 de la ville et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
INVITE Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2009.

► **ADOpte** le Compte Administratif 2009 et ses résultats comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES 2009

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES (A)	4 016 866,72	9 156 108,66	13 172 975,38
DEPENSES (B)	3 976 829,12	9 039 885,81	13 016 714,93
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			
EXCEDENT (A-B)	40 037,60	116 222,85	156 260,45
<u>DEFICIT (B-A)</u>			

RESULTAT D'EXECUTION 2009

	RESULTAT DE CLOTURE 2008	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESULTAT DE CLOTURE 2009
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>				
INVESTISSEMENT	- 222 699,84		40 037,60	- 182 662,24
FONCTIONNEMENT	81 804,41		116 222,85	198 027,26
<u>TOTAL</u>	- 140 895,43		156 260,45	15 365,02

Fait et délibéré,

Vote : 21 voix Pour

6 votes Contre (Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot)

► **DETERMINE** l'affectation du résultat suivante :

- le résultat à affecter est de 198 027,26 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est un excédent de : 78 758,10 €
- l'affectation du résultat est donc libre ; le choix est le suivant :
 - affectation du résultat à la section de fonctionnement pour sa totalité

Les écritures seront donc les suivantes :

- Section de fonctionnement : Article 002 (R) – Excédent de fonctionnement reporté : 198 027,26 €
- Section d'investissement : Article 001 (D) – Solde d'ex. d'inv. reporté : 182 662,24 €

Les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, sont inscrites sur les comptes afférents.

Fait et délibéré,

Vote : 22 voix Pour

6 votes Contre (Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot)

► **DÉCIDE** de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2010 de la façon suivante :

	TAUX 2009	TAUX 2010	VARIATION %
Taxe habitation	13.03 %	13,99 %	7,37 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	28,00 %	30,94 %	10,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,62 %	41,47 %	7,37 %

Fait et délibéré,

Vote : 17 voix Pour

11 votes Contre (Mlle Delattre, M. Jérôme, Mme Tagliavore, Mme Bourgeois, M. Kimpesa, Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot)

► **ADOPTÉ le Budget Primitif 2010** ainsi qu'il suit :

* en Section de Fonctionnement : **9 544 512,26 €**

* en Section d'Investissement : **6 746 793,28 €**

Fait et délibéré,

Vote : 17 voix Pour

11 votes Contre (Mlle Delattre, M. Jérôme, Mme Tagliavore, Mme Bourgeois, M. Kimpesa, Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot)

► **DECIDE** de voter les contributions aux organismes de regroupement et les subventions d'équipement pour l'année 2010 de la façon suivante :

ARTICLE 6554 – Contributions aux organismes de regroupement	PROPOSITION DU MAIRE
Syndicat Intercommunal de la Culture	347 825.00 €
Syndicat Intercommunal des Sports	782 689.00 €
S.M.I.T.O.M.	230 826.00 €
Ecole Saint Paul – O.G.E.C.	13 660.00 €
TOTAL	1 375 000.00 €

ARTICLE 20415 – Subventions d'équipement au Groupement de collectivités	PROPOSITION DU MAIRE
Syndicat Intercommunal des Sports	121 615.00 €
TOTAL	121 615.00 €

ARTICLE 20418 – Subventions d'équipement aux Autres Organismes Publics	PROPOSITION DU MAIRE
Immobilière 3F	165 000.00 €
TOTAL	165 000.00 €

Fait et délibéré,

Vote : 17 voix Pour

11 votes Contre (Mlle Delattre, M. Jérôme, Mme Tagliavore, Mme Bourgeois, M. Kimpesa, Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beaudet, M. Sauriot)

► **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2009	PROPOSITION DU MAIRE
ACJUSE	100,00	0,00
A.D.A.P.E.I. 77	150,00	150,00
Allo 3 ^{ème} âge	2 000,00	2 000,00
Amicale des pêcheurs	500,00	0,00
ANPNOGD *	0,00	300,00
Café associatif	0,00	250,00
Comité d'Action Sociale du Personnel	18 000,00	18 000,00
Cesson sans frontières	9 000,00	10 000,00
Chœur du Balory Junior	100,00	100,00
Chorale Chantevert	350,00	350,00
Club de l'Amitié	5 600,00	5 660,00
DDNA **	0,00	100,00
Elan 2	500,00	1 000,00
FCPE	100,00	100,00
FNACA	500,00	0,00
GERES Groupe Energies Renouvelables	73,00	0,00
Harmonie Jazz Band	350,00	0,00
La Jardinerie	1 500,00	1 500,00
La Lyre Cessonaise	100,00	100,00
LIPECLE	100,00	100,00
Paralysés de France	150,00	150,00
Partage 77	500,00	600,00
APE PEEP	100,00	100,00
Pie verte bio 77	0,00	150,00
Relais de Sénart	500,00	300,00
Restaurants du Cœur	1 000,00	1 000,00
Réversible	300,00	0,00
Scouts de France	250,00	250,00
Secours Catholique	250,00	250,00
Secours Populaire	300,00	300,00
Sénart Scrabble	100,00	100,00
Tibet 77	0,00	300,00
Société Melunaise de Timbrologie	180,00	180,00
Vergers de Cesson	500,00	500,00
Zarmalouloux	1 000,00	0,00
SOUS TOTAL	44 153,00	43 890,00
Crèche parentale (partenariat en cours de finalisation)	0,00	12 728,00
TOTAL	44 153,00	56 618,00

* Association des pupilles de la nation orphelins de guerre ou du devoir

** Développement durable notre avenir

Fait et délibéré,

Vote : 17 voix Pour

11 abstentions (Mlle Delattre, M. Jérôme, Mme Tagliavore, Mme Bourgeois, M. Kimpesa, Mme Prévot, Mme Meister, M. Duval, M. Chaplet, Mlle Beudet, M. Sauriot)

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 9 avril 2010

**Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a long, thin horizontal stroke extending to the right.

Jean-Marc BRULE